

La Lettre de Villers sur-Mer



**Fête de la Coquille:
une superbe édition**

en pages 6 à 11



**La sécurité,
première des libertés**

en pages 4 et 5



**Le Conseil Municipal
des enfants installé !**

en pages 22 à 25

Table des matières

Le mot du Maire	3
Dossier : la sécurité, première des libertés	
1. La Protection des personnes	4
2. La Protection des biens et intérêts communaux	5
Animations	
1. La fête de la coquille a bien eu lieu et elle a attiré plus de 20000 visiteurs !	6
2. Notre ville organisera de nouveau un marché de Noël à l'extérieur cette année : les 18 et 19 décembre 2021 !	12
3. L'opération pour la création d'un nouveau mini-golf a été lancée par l'équipe municipale	13
Animaux	
4. Les services de la Mairie multiplient les interventions en cette sortie de saison estivale	14
Associations	
5. Belle réussite du Forum des associations le 4 septembre	15
École	
6. La Mairie de Villers-sur-Mer ouvre les portes de son école au Relais Petite Enfance	18
Environnement	
7. Curage des fossés au marais	19
8. Les travaux de végétalisation du cimetière sont terminés	20
9. Intervention au marais sur le sentier inondable	20
10. Villers-sur-Mer recherche le label « Apicité »	21
Gouvernance	
11. Conseil municipal du 1er septembre 2021	22
12. Notre Conseil Municipal des Enfants est formé et s'est réuni pour la première fois	22
Handicap	
13. Pose de plaques podotactiles sur les différents passages piétons autour de l'école	26
Jeunesse	
14. Visite des enfants de notre école à la mairie et rencontre avec notre Maire	27
15. Animation « danse » à la Maison des Jeunes pour rencontrer la Compagnie Alamak !	27
16. Villers-sur-Mer à la réunion UNICEF concernant les « villes amies des enfants »	27
17. Notre Maison des Jeunes a officiellement été ouverte !	28
Municipalité	
18. Vérification du bon fonctionnement de notre éclairage public et interventions à venir	29
19. Départ à la retraite de Joël HAMELIN, notre Directeur des Services Techniques	29
20. La tempête Aurore dans la nuit du 20 au 21 octobre 2021	30
Marché	
21. Notre marché bio et sa charte de déontologie « <i>Marché local et régional certifié</i> »	32
Mobilité	
22. Audit de notre politique « vélo »	33
23. La navette est entrée en service !	34
24. Le montant alloué aux aides à l'achat de vélo a été totalement dépensé !	35
Numérique	
25. Permanences numériques tous les vendredis de 10h00 à 12h00 au Villare	36
26. Où en est-on des antennes 4G à Villers-sur-Mer ?	36
27. Interventions dans Villers-sur-Mer pour préparer l'extension de la fibre optique	37
Opposition	
28. Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression	13
Plage	
29. Comment fonctionne l'entretien de la plage en saison ?	38
30. Les travaux de réfection de l'épi descente à bateaux ont été effectués	38
Propreté	
31. Remontées des eaux usées et programmation de contrôles en centre-ville	39
32. Arrêté municipal demandant aux Villersois de nettoyer et désherber devant chez eux	39
33. Placement de nouveaux conteneurs enterrés à Villers-sur-Mer	40
Sécurité	
34. « Participation citoyenne » : réunion publique avec la gendarmerie le 13 septembre	41
35. Villers-sur-Mer mise à l'honneur par la Préfecture et la gendarmerie du Calvados pour son action en matière de sécurité et de protection des violences Intrafamiliales	42
Seniors	
36. Le programme « Villers prend soin de ses seniors » a débuté sur les chapeaux de roue	43
37. Les goûters des seniors ont repris. Et ça fait du bien !	43
Social	
38. L'équipe municipale a lancé son projet de Mutuelle communale	45
Sports	
39. Travaux en cours pour installer des équipements sportifs sur la digue « est » (Villers 2000)	46
40. Le Tennis Country Club de Villers-sur-Mer a pris ses quartiers avec Henri LECONTE !	46
Villers 2000	
41. Déplacement temporaire du marché	47
42. Les travaux des terrains de pétanque situés au marais sont terminés	47

La Lettre de Villers-sur-Mer

est une publication trimestrielle
de la **Municipalité de Villers-sur-Mer**
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Photographies : Matthieu GAILLANDRE,
Xavier LE GUEVELLOU (Fête de la Coquille)



N° ISSN 2803-6123

Dépôt légal à la parution
Ce numéro a été imprimé à 2500 exemplaires



Réalisation & Impression :
EDH Pont-Authou (Normandie)
N° SIRET : 421.115.866.00020

Le mot du Maire

Alors, effectivement, la ville bouge!

Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Chers amis,

Je suis heureux de pouvoir vous transmettre notre « *Lettre de Villers* » des mois de septembre et octobre, dont **le dossier est consacré à la sécurité dans notre ville.**

La sécurité est un droit inscrit dans notre Constitution. Nous nous employons à faire en sorte que vous puissiez, à Villers-sur-Mer, en bénéficier pleinement. Car comment exercer nos autres droits si nous nous sentons en insécurité? **Nous avons pris des mesures fortes en 2021** à cet égard en multipliant le nombre de caméras de vidéoprotection qui favorisent les interventions rapides et efficaces de nos forces de l'ordre et qui nous permettent d'identifier les auteurs d'éventuels faits délictueux. Nous avons également investi dans des équipements et du matériel renforçant nos moyens de sécurité et nous continuerons à le faire.

Je me réjouis par ailleurs de l'excellente coopération établie avec la Gendarmerie de Villers qui se matérialise avec la mise en place de l'initiative « *Participation citoyenne* » et qui renforcera encore la protection des personnes dans notre ville. A savoir principalement celle des Villersaises et des Villersois. Merci à nos gendarmes et à leur commandant de communauté de brigades le **Major Becker.**

Et vous pouvez compter sur moi pour que tout acte de délinquance contre les biens communaux donnent lieu à des dépôts de plainte, à des poursuites et à des condamnations.

Par ailleurs, **l'action de la majorité en faveur de Villers-sur-Mer se poursuit, comme annoncé et comme programmé, avec sérieux et détermination.**

Les services de la mairie se sont adaptés à une nouvelle manière de travailler. Mes attentes à leur égard sont différentes de ce qu'ils avaient pu connaître jusqu'ici. Mais ils répondent de manière positive.

Alors effectivement, la ville bouge! Mais c'est avant tout un travail d'équipe.

Je vous recevrai pour les vœux de la nouvelle année, le **9 janvier** prochain à **12h00** à la **salle panoramique du casino.**

Entre temps, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Chers amis, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Thierry Granturco

Thierry
GRANTURCO



(...) **Je vous recevrai pour les vœux de la nouvelle année, le 9 janvier prochain à 12h00 à la salle panoramique du casino. Entre temps, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.**
(...)



Dossier

La sécurité, première des libertés

La Sécurité et la protection des habitants de Villers-sur-Mer ont été un grand thème de notre première année pleine de mandat.

Notre programme de campagne comportait un volet ambitieux sur ce sujet et il a été notre fil conducteur tout au long de 2021.

Il est en effet indispensable à une station balnéaire familiale et authentique comme la nôtre d'avoir un haut niveau de tranquillité et de sécurité. Villers-sur-Mer se classe déjà dans les stations les plus sûres de notre territoire. Par exemple sur les deux dernières saisons, malgré l'afflux massif de population, il n'y a eu qu'un seul vol à la roulotte déclaré (vol dans les véhicules à l'arrêt) sur le territoire communal.

Mais il faut encore faire mieux.

La Protection des personnes

Nous avons, entre autres :

- renforcé les relations avec la Gendarmerie** et des points réguliers sont faits entre les élus et la composante essentielle que constituent les gendarmes à la tranquillité et au bien vivre des Villersois ;
- lancé le dispositif **Participation Citoyenne** (ex *Voisins Vigilants*) qui attend encore quelques volontaires ;
- lancé **une première tranche d'installation de caméras de vidéoprotection**, la seconde tranche viendra en 2022. **A la fin de 2022 le parc de caméras aura ainsi triplé.** Bien plus qu'un dispositif dissuasif, les caméras permettent souvent de résoudre des affaires rapidement et de confondre les auteurs. Les caméras sont relayées et consultées dans le poste de Gendarmerie sur saisine des autorités compétentes ;
- amélioré les conditions d'intervention de notre service de maîtres-chiens présents chaque soir d'été sur la digue**, les patrouilles sont permanentes du coucher du soleil jusqu'à 6 heures du matin et ont été renforcées, depuis cet été, par des patrouilles en ville avec des points de passage obligés et contrôlés. De même les sorties très tardives de personnels ont été sécurisées par les maîtres-chiens pour éviter le sentiment d'insécurité préjudiciable à de bonnes conditions de travail, surtout chez les jeunes femmes ;
- créé un appartement d'hébergement d'urgence** pour les victimes de violences intra-familiales ;
- installé des radars pédagogiques à des points dangereux** de la ville pour réduire la vitesse par la sensibilisation des conducteurs ;
- amélioré les marquages au sol, déplacé des barrières de sécurité et posé des plots de protection.



La Protection des biens et intérêts communaux

Louis
RONSSIN

Nous avons systématiquement porté plainte auprès de la Gendarmerie pour tous les actes contre les infrastructures communales. Tout endommagement volontaire à leur rencontre constitue un délit passible de poursuites.

Ces plaintes associées aux vidéos ou rapports de patrouille ont permis de découvrir les coupables et de lancer les procédures judiciaires à leur rencontre.

Dans les deux affaires dont les procédures sont terminées, **les auteurs des faits ont dû rembourser les dégâts causés.**

Nous ne laisserons rien passer! Tolérance zéro contre ceux s'attaquant à Villers-sur-Mer et ses infrastructures.

Nous avons par ailleurs et entre autres :

1. investi dans **des véhicules et équipements performants pour notre Police Municipale** dont l'action rapide permet souvent de répondre efficacement aux appels de la population ;
2. **amélioré le PC sécurité** pour qu'il puisse recevoir les données venant de toutes les caméras de la Commune ;
3. hôtels, superettes, casino, musée et salles communales étant inspectés annuellement ou pluri-annuellement par les services de la Préfecture, nous avons lancé des visites d'accompagnement à la sécurité dans les ERP (établissements recevant du public) pour lesquels les visites annuelles ne sont pas obligatoires, c'est-à-dire essentiellement les commerces et restaurants.
Ces visites réalisées par l' élu en charge de la sécurité et le fonctionnaire dédié aux ERP a permis d'accompagner les commerçants dans le cadre de **l'amélioration continue de la sécurité des conditions d'accès des clients**: vérifications périodiques des extincteurs, de l'installation électrique, tenu d'un registre de sécurité... **Les magasins à Villers-sur-Mer sont maintenant largement au-dessus la moyenne en matière de sécurité et nous continuerons à les sensibiliser régulièrement à ce sujet ;**

4. continué le programme de **déploiement et rénovation des bornes incendie** qui permettent aux pompiers d'améliorer les conditions d'accès à l'eau en cas d'incendie. Un camion de pompier ne peut en effet pas tenir plus de 6 minutes face à un incendie sans apport d'eau ;
5. **augmenté les effectifs des patrouilles en ville pendant l'été** permettant un meilleur respect des emplacements de parking, des parkings payants mais aussi de l'environnement (dépôts sauvages) ;
6. amélioré les conditions de traitement des demandes d'échafaudages, de déménagements ou de bennes sur la voie publiques pour permettre que ces moments délicats se passent au mieux pour le demandeur et aussi pour ses voisins.

La sécurité est l'un des besoins les plus essentiels de l'être humain et un droit inscrit dans notre Constitution.

Aussi, **nous avons encore des ambitions importantes dans ce domaine.** Du développement de la participation citoyenne à la vigilance dans les quartiers, de l'arrivée de renforts complémentaires de réserves de Gendarmerie aux moments sensibles en passant par l'amélioration des conditions de travail de la police municipale, **notre Maire et son équipe municipale ont fait de la sécurité des Villersaises et des Villersois une priorité.**



Conseiller municipal délégué à la sécurité



ANIMATIONS

La fête de la coquille a bien eu lieu et elle a attiré plus de 20 000 visiteurs!



6

Villers-sur-Mer a fêté deux jours de gourmandise autour d'un produit d'exception! La fête s'est concentrée sur les produits de la mer et la gastronomie pour nous offrir le meilleur, le tout dans une ambiance animée et festive.

Dans le centre-ville, nous avons pu retrouver les célèbres coquilles Saint-Jacques, reines de l'événement ainsi qu'un marché de fruits de mer et un large choix d'exposants gastronomiques: sucré, salé, spécialités régionales et vins. Des animations culinaires accompagnées de chefs renommés ont ponctué nos dégustations, pendant que des déambulations animaient la ville!

Tout au long du week-end, les tonnes de coquilles Saint-Jacques et de fruits de mer fraîchement pêchés ont été proposés à la vente, au cœur de l'événement. Autour du marché de coquilles St-Jacques et de fruits de mer, nous avons pu découvrir une sélection d'exposants gastronomiques de Normandie et d'ailleurs.

Par ailleurs, en compagnie de chefs renommés invités par Flyin'chef, nous avons pu déguster des coquilles Saint-Jacques toute la journée et pu assister aux démonstrations culinaires réalisées par des orfèvres de la gastronomie.

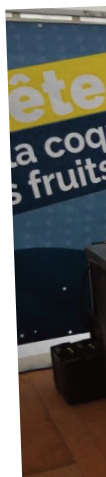
Six démonstrations culinaires par jour nous ont été proposées, sur des variations de saveurs autour de la coquille Saint-Jacques, mêlant terroir, exotisme et associations inédites.

Julien BAILLY, caviste et sommelier itinérant nous a également proposé durant le week-end 4 ateliers œnologiques de 30 minutes. Au programme dégustation de trois muscadets différents du domaine de Tourlaudière de **Romain PETITEAU**. Marier le bon vin avec les bonnes associations culinaires peut paraître quelquefois fastidieux. Julien BAILLY, sommelier caviste normand, nous a proposé de découvrir l'art subtil de l'accord mets-vin, en compagnie de la coquille Saint-Jacques, star du week-end.

En parallèle, au départ de l'Office de Tourisme, quatre randonnées gourmandes secrètes ont aussi été proposées durant le week-end par l'AJV et **Christian HODIESNE**. A la clé, une pause gourmande dans un lieu inédit!

Bref, malgré une météo peu favorable, ce fut un beau week-end qui aura attiré plus de 20 000 visiteurs.

Un grand merci à l'équipe SPACE et aux services de la ville de leur engagement à faire de cette fête une belle fête populaire.











Fête de la
Coquille
- Jacques S. de la gastronomie
0 ET 31 OCTOBRE 2021



***Un grand merci à l'équipe SPACE
et aux services de la ville
de leur engagement
à faire de cette fête
une belle fête populaire.***



ANIMATIONS

Notre ville organisera de nouveau un marché de Noël à l'extérieur cette année: les 18 et 19 décembre 2021!

L'équipe municipale a décidé de reconduire le marché de Noël version 2020 très réussi en extérieur, pour ne plus le limiter au Villare et à un nombre restreint de stands.

Nous avons déjà de nombreuses demandes d'exposants mais les services de notre Ville ainsi que ceux de SPACE (Villers animations) qui organisent ce marché de Noël restent à votre écoute et à celle des exposants éventuellement intéressés pour y participer.

En espérant que ce marché de Noël vous apportera joie et bonheur.



L'opération pour la création d'un nouveau mini-golf a été lancée par l'équipe municipale

Pour mémoire, l'ancienne équipe municipale a décidé de confier le terrain occupé par l'actuel mini-golf au gestionnaire du Casino pour que celui-ci puisse y agrandir son parking. L'actuel mini-golf va donc être détruit. Cette décision a été actée par l'ancienne équipe municipale et est irréversible.

Il convenait donc pour l'actuelle équipe municipale, élue fin juin 2020, de s'assurer de la continuité de cette animation à Villers-sur-Mer. Notre Maire a d'abord négocié en urgence avec le groupe Tranchant, gestionnaire du Casino, le report de cette destruction pour que notre ville puisse continuer à avoir un mini-golf en 2020 et 2021.

Depuis lors, un appel d'offres a été publié en vue de sélectionner un prestataire pour exploiter un nouveau mini-golf qui sera construit à proximité immédiate de l'actuelle installation. Le prestataire sera sélectionné parmi les candidats qui auront déposé leurs propositions à la mairie dans les délais impartis.

Pour plus d'informations :
mairie@villers.fr



O P P O S I T I O N

Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression

Le Directeur
de la publication
n'est pas responsable
des propos tenus
dans cet encart.

*L'opposition n'a pas transmis
de texte en vue d'une publication
dans cette Lettre de Villers
dans le cadre de l'exercice de leur droit
d'expression sur les affaires communales.*



ANIMAUX

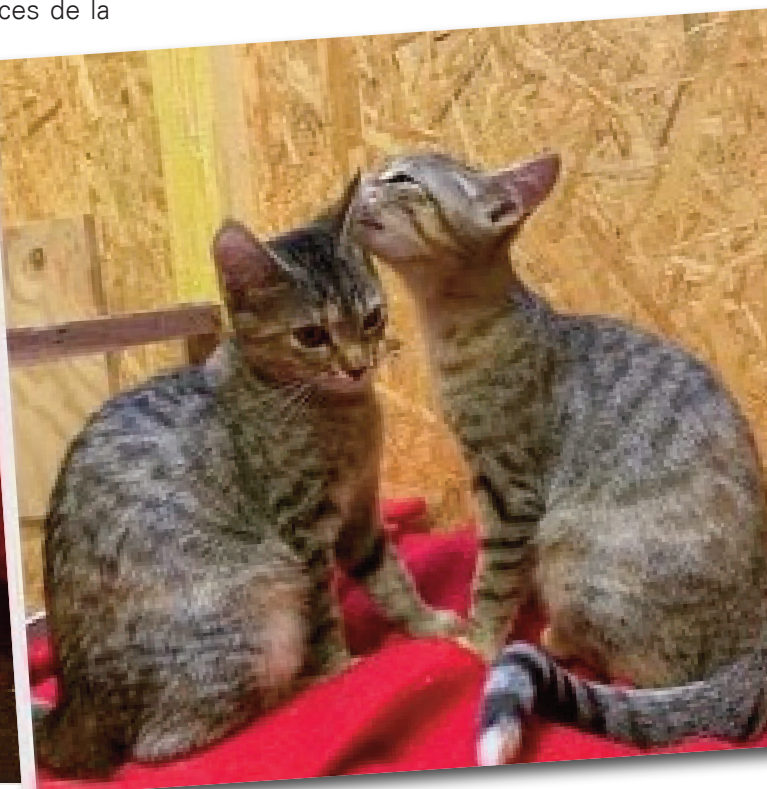
Les services de la Mairie multiplient les interventions en cette sortie de saison estivale

Le local accueillant les chats errants de Villers (dont l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) prend soin) a fait l'objet d'adaptations pour un meilleur accueil de ces chats.

L'AVA et ses bénévoles font à cet égard un excellent travail que les services de la Mairie soutiennent au mieux.



14



ASSOCIATIONS

Forum des associations le 4 septembre

Le Forum des associations a connu une forte participation et s'est déroulé dans une belle ambiance. Car c'était la rentrée de nos associations au Villare. L'heure était donc à la rencontre entre associations elles-mêmes et entre associations villersois et les Villersois.

L'occasion pour les futurs adhérents de poser des questions, de s'inscrire à des activités, de soutenir certaines associations...

Une journée qui a débuté par un Conseil des associations présidé par notre Maire Thierry GRANTURCO, son premier adjoint Olivier GUERIN par ailleurs adjoint à la vie associative et au sport, Cindy GIROT, conseillère municipale au sport et Gladys VIGNET conseillère municipale à la vie associative. L'objectif était pour notre équipe municipale d'expliquer les règles de subventionnement et la nécessité pour nos associations de s'insérer dans les objectifs de la Ville.

Les associations peuvent désormais compter pour communiquer :

- sur « *Le Petit Journal de Villers-sur-Mer* » qui annonce les activités associatives à venir. Ce Journal est distribué dans plus de 2500 boîtes

aux lettres au sein de notre ville et permet une large diffusion des activités associatives ;

- ce même « *Petit Journal de Villers-sur-Mer* » est publié sur la page Facebook de la Ville, suivie par plus de 9 000 personnes ;
- et il est ensuite publié sur le nouveau site web de Villers-sur-Mer qui est, sur internet, la page concernant notre ville qui est la plus visitée par les internautes.

Les services techniques de la Ville et ceux de SPACE restent également en soutien d'un point de vue logistique des activités de nos associations.

Finalement, le responsable communication de la Ville peut être mis à disposition des associations pour des reportages photos et des montages vidéo si nos associations le souhaitent.

Alors n'hésitez pas à utiliser les moyens de communication mis à votre disposition par la Mairie et l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) SPACE.







ÉCOLE

La Mairie de Villers-sur-Mer ouvre les portes de son école au Relais Petite Enfance

Durant les vacances scolaires, les assistantes maternelles seront invitées, via la structure locale, à participer avec leurs jeunes enfants à des ateliers tels que de la motricité, de la cuisine, des jeux d'éveil, de la lecture d'histoires... au sein de l'école.

Notre démarche consiste à offrir, au sein de l'école, des espaces aménagés et du matériel adapté pour ce jeune public. Pour que ces enfants, non encore scolarisés, puissent néanmoins bénéficier d'un environnement, d'espaces et de matériels adaptés à leur éveil et à leur bien-être.

18



ENVIRONNEMENT

Curage des fossés au marais

Les canaux du marais font l'objet d'une surveillance régulière et nos services ont remarqué qu'ils étaient « envasés ». Ils sont donc intervenus pour curer certains de ces canaux afin de limiter au maximum le risque d'inondation.

Le marais est un réservoir naturel qui nous protège de la montée des eaux en cas de fortes précipitations. Ce qui signifie :

1. qu'il est **NORMAL** !!! qu'il soit parfois inondé puisque partie de son rôle consiste à retenir les eaux de pluie ;
2. qu'il faut donc tout faire pour l'utiliser avec intelligence.

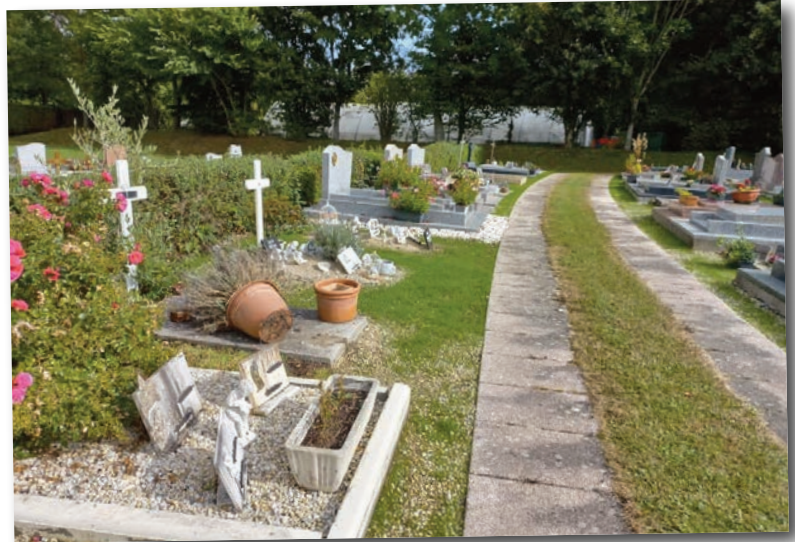
Nous comptons sur vous pour protéger cet espace naturel dont nous vous rappelons qu'il est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).



Les travaux de végétalisation du cimetière sont terminés

Voici comme convenu quelques photos après 15 jours de germination du gazon et de la mise en place des tapis de sedum.

Nos efforts pour protéger l'environnement et pour avoir une Commune bien végétalisée ne doivent pas s'arrêter à la porte du cimetière.



Intervention au marais sur le sentier inondable

Suite à de multiples demandes concernant l'impossibilité de faire le tour du marais lors de fortes précipitations, l'équipe municipale a décidé de réaliser un aménagement sur le sentier qui est régulièrement inondé dans le but de réduire ce problème. Cependant, nous attirons l'attention de chacun d'entre-vous sur les réalités suivantes :

1. partie de ce chemin n'est pas sur la Commune de Villers-sur-Mer mais est propriété du Conservatoire du littoral qui a programmé d'intervenir en 2022 ;

2. le marais est un milieu naturel, donc un « milieu humide » si bien qu'il est difficile d'éradiquer totalement ce problème lors de longues périodes de pluie ou de fortes pluviométries comme ce fut le cas ces derniers mois.

Si les bottes resteront de rigueur à certaines périodes de l'année, les travaux réalisés vont permettre à ce sentier d'être nettement moins inondé qu'il l'était et aux promeneurs de pouvoir allonger leurs promenades.



Villers-sur-Mer recherche le label « Apicité »

Si vous apercevez des bandes de terre aux endroits suivants :

- la gare,
- le blockhaus,
- le tennis,
- le parc San Carlo,
- le Clos Jeanne Sandret,

pas d'inquiétude ! Ces bandes sont destinées à accueillir des jachères fleuries qui permettront, au printemps prochain, d'embellir notre ville avec un fleurissement aux multiples couleurs.

vont permettre de créer des espaces pour les écosystèmes mais aussi de faire obtenir à la Commune le label « Apicité » qui a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs.

Ce label incite à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.



Mais ce n'est pas tout: **ces jachères**

Notre objectif est de faire de Villers-sur-Mer une ville éco-responsable !



GOUVERNANCE

Conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Les élus ont tenu un Conseil municipal en date du 1^{er} septembre.

Pour mémoire, nous vous rappelons que **les Conseils municipaux sont retransmis en direct sur la page Facebook** de la Mairie.

Le lendemain de chaque Conseil municipal, notre Maire Thierry GRANTURCO publie une vidéo sur cette même page Facebook faisant un résumé didactique des discussions qui y ont été tenues.

Puis, une fois les procès-verbaux des Conseils municipaux adoptés, ils sont systématiquement mis à disposition des Villers-soises et des Villersois sur le site web de la ville (www.villers-sur-mer.fr).



CONSEIL MUNICIPAL

La transparence est donc totale concernant les discussions des élus, leurs décisions et l'accès aux documents les retraçant. Alors n'hésitez pas à suivre les travaux de vos élus et la vie municipale !



22

Notre Conseil Municipal des Enfants est formé et s'est réuni pour la première fois

La relève est assurée. Après avoir mené une belle campagne électorale, les élections au Conseil municipal des enfants ont donné leurs résultats.

Ont été élus :

Filles :

- Faustine de Bourboulon
- Anaïs Denis
- Emma Sandaldjian
- Irène Lenglard
- Lucie Eugène
- Mathilda Lippe
- Lylou Monnier

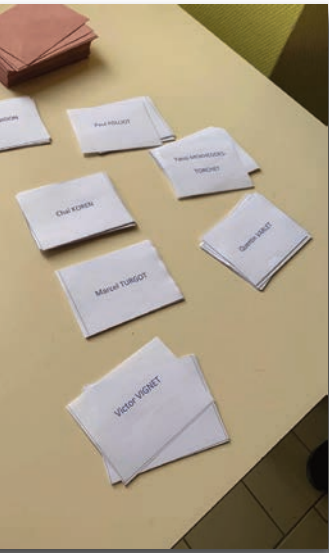
Garçons :

- Victor Vignet
- Marcel Turgot
- Paul Folliot
- Quentin Varlet
- Raphaël Bidon
- Yanis Mokheddes-Torchet
- Chaï Koren

Dans une très bonne ambiance, avec beaucoup de votants, il a été au final décidé que tous les enfants pourront siéger au Conseil municipal des enfants. Qu'ils soient élus ou suppléants.

Bravo à toutes ces jeunes filles et à tous ces jeunes garçons qui donneront de leur temps pour faire part de leurs idées à l'équipe municipale. Il n'y a pas d'âge pour apprendre la démocratie.









HANDICAP

Pose de plaques podotactiles sur les différents passages piétons autour de l'école

Toujours dans l'optique d'améliorer l'accessibilité dans notre Commune, **nos services ont posé des plaques podotactiles sur les différents passages piétons tout autour de l'école.** Ces plaques permettront aux personnes concernées d'être averties à l'approche des passages piétons.

Détectable par la canne ou par le pied, ce dispositif d'éveil à la vigilance a pour but

de transmettre un message homogène à toutes les personnes souffrant d'une déficience visuelle : la présence d'un danger ou d'un obstacle.

Ce dispositif ne doit donc pas être installé n'importe où mais seulement à certains endroits spécifiques de la ville. Il en existe déjà quelques-unes à Villers-sur-Mer. Leur installation va être accélérée dans les années qui viennent.

26



JEUNESSE

Visite des enfants de notre école à la mairie et rencontre avec notre Maire

Les enfants scolarisés au sein de notre école ont visité la mairie avec les élus **Cindy GIROT, Florence LE NAIL et Christophe PEREZ**. Ils ont rencontré notre Maire à qui ils ont posé de nombreuses questions.

Une visite et des rencontres organisées dans le but d'initier la création du futur Conseil Municipal des Enfants de Villers-sur-Mer (Voir pages 22 à 25). Un moment d'échanges très sympathique.

Pour que nos enfants apprennent la citoyenneté et la démocratie avec nos élus.



Animation « danse » proposée par la Maison des Jeunes pour rencontrer la Compagnie Alamak!

La **Compagnie de danse Alamak**, invitée en résidence à Villers-sur-Mer pour préparer son nouveau spectacle, a proposé une rencontre avec les jeunes. Ces derniers ont pu échanger en toute simplicité avec les danseurs, l'occasion de comprendre et de découvrir le travail d'une compagnie en résidence.

La compagnie Alamak navigue **entre**

danse et théâtre. Mêlant l'utilisation du corps et de la voix, deux types d'expressions qui permettent de construire une relation active avec le monde.

Cette rencontre a été suivie quelques jours plus tard d'une représentation publique gratuite de leur création, ouverte à tous! A l'issue de laquelle le public a pu échanger avec les artistes.

Villers-sur-Mer à la réunion UNICEF concernant les « villes amies des enfants »

L'UNICEF a organisé une rencontre des « **villes amies des enfants** » aux Franciscaines à Deauville. Les élus de onze communes de Normandie ont présenté les actions déjà mises en place depuis le début de leur mandature, leur plan d'actions et leurs engagements au profit de la jeunesse de leur ville d'ici 2026 pour obtenir le titre « Ville amie des enfants ».

Plusieurs communes se sont succédées à la tribune. La réunion fut clôturée par la présentation des actions et engagements de notre ville par **Florence LE NAIL**, adjointe aux affaires scolaires, accompagnée de **Caroline RACLOT-MARAIS**, conseillère municipale à la Jeunesse et de **Fanny MAILLARD**, cheffe de projet UNICEF à la Mairie.

L'après-midi, des jeunes des Communes concernées étaient accueillis pour se rencontrer et échanger sur de nombreux sujets (environnement, égalité hommes-femmes, etc.). **Mathias ORGEVAL**, animateur de la Maison des Jeunes de Villers-sur-Mer était accompagné de **Clémence, Anaëlle, Cas-sie et Nolhan**.

Notre équipe municipale multiplie les efforts en faveur de nos enfants et adolescents avec la création d'une Maison des Jeunes, d'un Conseil Municipal des Enfants, de mini-camps, d'aides aux inscriptions à nos associations, etc... Pour que nos jeunes ne soient pas oubliés et prennent toute leur place dans notre ville.

Nous comptons sur eux! Ils peuvent compter sur nous!

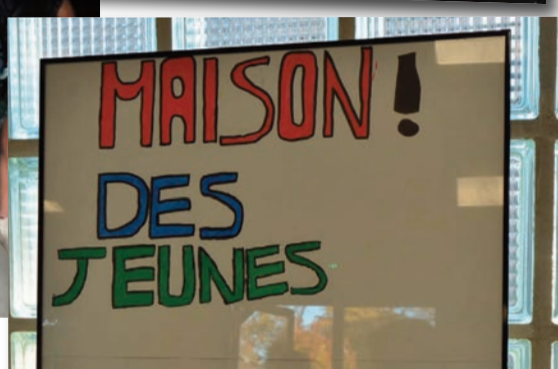


Notre Maison des Jeunes a officiellement été ouverte!

Si vous avez entre 13 et 17 ans, que vous souhaitez vous réunir, passer des moments ensemble, développer des projets dans un endroit sympa et dédié et pouvoir, quand vous le souhaitez, demander le soutien des animateurs et des éducateurs de la Ville, alors n'hésitez pas à investir cette maison.

C'est la vôtre !

Parents, grands-parents, n'hésitez pas à nous envoyer vos enfants et petits-enfants !



MUNICIPALITÉ

Vérification du bon fonctionnement de notre éclairage public et interventions à venir

Nos services ont procédé à une vérification du bon fonctionnement de notre éclairage public. 15 pannes sur nos 1066 points lumineux ont été détectées :

- rue Franchetti
- place Fanneau
- rue Hubert de Carpentier
- rue Marthe Chenal
- rue des Gabions
- espace Perdrisot
- avenue de la République
- impasse des Pluviers
- route de Dives
- impasse du Celtic
- parking sud Paléospace
- zone artisanale (3)

- rue des Grives

Des interventions ont donc été immédiatement programmées pour changer les ampoules défectueuses.

Ces tournées de vérification se font dorénavant de manière régulière pour votre bon confort.

Par ailleurs, et en parallèle, le Comité « Environnement et bien-être », constitué de Villersois et Villersiennes ayant décidé de le rejoindre pour participer au développement de notre ville, planche sur ce que pourrait être un éclairage public optimum à Villers-sur-Mer dans les années qui viennent.



Départ à la retraite de Joël HAMELIN, notre Directeur des Services Techniques

Joël HAMELIN a été un pilier de la Mairie pendant de très nombreuses années. Fidèle aux Maires avec lesquels il a travaillé (le **Dr Jean-Paul DURAND** et sa charmante épouse **Annie** ont d'ailleurs participé à son pot de départ), calme, courtois, patient, gentil, efficace, Joël va nous manquer.

Mais, comme il l'a écrit dans son invitation : « Pendant l'enfance, à l'école, puis dans le monde professionnel, on

vous demande de travailler. Et brusquement, Oh miracle, on obtient la permission officielle de ne plus rien faire, ou plus exactement, de faire uniquement ce dont on a envie. Je ne vais donc pas m'en priver, ça y'est, c'est donc la quille pour moi ».

Alors toute l'équipe municipale et l'ensemble des services de la Mairie lui souhaitent une belle et joyeuse retraite. **Merci beaucoup Joël !**



La tempête Aurore dans la nuit du 20 au 21 octobre 2021

La Gendarmerie a déclenché l'astreinte au sein de notre ville dès le premier jour de la tempête à 5h suite à un arbre tombé sur une voiture rue Faneau et obstruant la voie.

Une fois cet endroit mis en sécurité, une vérification globale de la ville a été réalisée. Nos services sont intervenus massivement dans toute la ville et sur la plage pendant près d'une dizaine de jours, tellement la tempête fut violente : **la plus forte enregistrée depuis décembre 1999.**

Des demandes répétitives et insistantes d'intervention auprès d'*Orange* et *Enedis* ont également été effectuées afin que les services de cet opérateur réparent les câbles et poteaux cassés.

Nos services ont été mis à rude épreuve. Ils ont travaillé en flux tendu. Mais ils ont été réactifs, efficaces et dévoués à notre bon confort.

Qu'ils en soient remerciés.





La commune de Villers-sur-Mer — sept./octobre 2021



MARCHÉ

Notre marché bio continue avec une charte de déontologie « *marché local et régional certifié* »

Bien manger fait partie intégrante de notre bien-être et de notre bonne santé. **L'équipe municipale a donc décidé de lancer un marché bio.** Petit pour l'instant, mais avec l'espoir qu'il deviendra grand.

Pour s'assurer de la qualité de nos maraîchers et de leurs produits, une charte a été établie, que nos maraîchers doivent signer.

En voilà le texte :

Charte de qualité

Le marché est un lieu de convivialité et d'échanges entre tous les acteurs : public, clients, producteurs et autres artisans. Il est aussi un gage d'un certain dynamisme de la vie locale.

La volonté de la Commune de Villers-sur-Mer est de créer un marché local alimentaire, de qualité, avec des producteurs engagés sur la fraîcheur et la qualité de leurs produits, qu'ils soient locaux ou régionaux : légumes, fruits, viandes, fromages, œufs, miels, vins... locaux et de saison.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ;
- la qualité fermière des productions ;
- la qualité des pratiques de production et transformation ;
- un contact direct avec les producteurs ;
- une transparence sur les pratiques agricoles.

Ce marché a pour vocation de permettre aux Villersois d'entrer en contact direct avec les producteurs/maraîchers et d'être à même d'échanger avec eux sur les qualités nutritives des produits et leurs modes de production.

Pour ce faire, chaque producteur/maraîcher souhaitant participer à ce marché à Villers-sur-Mer, doit préalablement adhérer à la charte de qualité ci-dessous :

1. pour chaque produit, il faut en être le producteur local direct (pas d'intermédiaire) ;
2. s'inscrire dans une logique de production raisonnée (fermière ou artisanale) ;
3. respecter la saisonnalité des produits frais pour en garantir la qualité (fruits cueillis à maturité...) et le goût ;
4. les méthodes de production doivent respecter une démarche de fabrication de qualité qui tend à répondre aux exigences de différents labels tels que : *AOP, label Rouge, AB...* ;
5. les producteurs doivent être engagés dans une démarche de respect de l'environnement avec possibilité de qualifier les pratiques (Agriculture raisonnée, normes Haute Qualité Environnementale...);
6. si tous les produits d'un producteur/maraîcher ne sont pas couverts par un label de qualité, il s'engage à déclarer annuellement les produits couverts et à progresser chaque année dans le nombre de produits issus d'une démarche qualité ;
7. les éleveurs doivent être engagés pour la qualité d'élevage et le bien-être des animaux (animaux élevés en plein air, nourriture sans OGM, élevage extensif etc...);
8. les produits et les process de fabrication/transformation doivent respecter les normes et la réglementation en vigueur ;
9. les produits transformés sont réalisés, dans la mesure du possible, avec une majorité de matières premières locales et le reste français ;
10. l'utilisation de colorants, conservateurs et pesticides est proscrite.

Si vous êtes en adéquation avec ces principes, la Commune de Villers-sur-Mer vous propose :

- de promouvoir vos produits sur le marché du centre-ville de Villers-sur-Mer, le samedi ou le dimanche matin, dans le respect du règlement du marché local qui vous sera transmis ;
- de créer un espace « *marché local certifié* » et de l'identifier comme tel (producteurs/maraîchers rassemblés autour d'un même espace, bâche présentant le marché local, fiches production sur les stands...).



MOBILITÉ

Audit de notre politique « vélo »

L'équipe municipale continue d'améliorer la mobilité à Villers-sur-Mer pour les différents types de déplacements. En ce qui concerne la mobilité douce, des voies partagées, des parkings 2 roues et une aide à l'achat de vélo ont été mis en place.

Afin de mettre à jour et optimiser ces installations, l'équipe municipale a rencontré des spécialistes dans le domaine. **Mme CORBIN** et **Mme VIEL**, référents de l'association des « Dérailleurs » membre de la Fédération Française des usagers de la bicyclette, ont visité Villers à vélo.

Des points d'amélioration ont été identifiés, notamment dans l'aménagement de la Vélomaritime (de Roscoff à Dunkerque à vélo, en passant par Villers).

Les services de la Ville vont donc les mettre en œuvre pour le meilleur confort des cyclistes circulant à Villers et pour celui de tous les usagers, locaux ou visiteurs. Notre bien-être à Villers passe par plus de vélos, moins de voitures, plus de possibilités de parking, moins de pollution, une meilleure santé des Villersois et des Villersois...



La navette est entrée en service!

Afin de faciliter la mobilité des Villers-soises et des Villersois, tout particulièrement entre Villers 2000 et le centre-ville et entre les Hauts de Villers et le centre-ville, un véhicule électrique a été acheté (9 places : conducteur + 8 passagers).

La gestion de cette navette a été confiée à l'association « **Entraide de Villers-sur-Mer** » et elle sera donc conduite par des chauffeurs bénévoles.

La navette est gratuite, mais réservée aux adhérents de l'association. Une cotisation annuelle de 20 euros est demandée, avec une période de validité du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante. Il est possible de cotiser à n'importe quel moment de l'année, mais sans modification de cette période de validité. Une carte de membre de l'Entraide est alors délivrée.

L'accès à la navette se fait exclusivement sur présentation de cette carte. **L'adhésion peut être demandée à l'accueil de la mairie.**

Les animaux domestiques accompagnant leurs propriétaires sont tolérés, pourvu qu'ils ne créent aucune nuisance auprès du chauffeur ou des autres passagers.

Dans un premier temps, les transports se feront le **mardi**, le **jeudi** et le **dimanche** de chaque semaine, de 10h à 12h30. Ces tournées seront amenées à s'étoffer selon la demande des Villersois.

Le premier circuit en boucle est:

- Bagot (desserte du cabinet médical de Bagot et de la salle Bagot);
- Gabions (au croisement de l'avenue des Gabions et de la rue du Commerce);
- Place Loutrel (desserte du cabinet médical de Loutrel);
- Paléospace (au niveau de l'arrêt du Petit Train);
- Centre Commercial Villers 2000 (face à la laverie);
- Plage-Casino;
- Police Municipale;
- Les Hauts de Villers (à l'arrêt protégé du NOMAD ex-BusVert);
- Bibliothèque (côté parking du bâtiment);

- Commerces Centre (au croisement de la rue du Général Leclerc et de la rue Sainte-Marguerite);
- Puis retour à Bagot et ainsi de suite.

Une boucle devrait durer approximativement 30 minutes. La durée dépend, entre autres, du public fragile qui peut être véhiculé, avec des difficultés pour monter et descendre.

Du mobilier urbain (bancs) a été commandé pour certaines dessertes. Il sera installé dès que livré.

Par la suite, les dessertes suivantes pourront être intercalées :

- Vé Maine,
- Pommeraie (haut de la Brigade Piron),
- Malpélo (Champs Rabats),
- Pôle de santé (entrée d'honneur du Stade A. Salesse),
- Kiribati (rue Pitre-Chevallier).

D'autres dessertes pourront être envisagées comme par exemple, un lieu sécurisé proche des domiciles de plusieurs adhérents qui en auraient exprimé le besoin.

Le circuit sera également susceptible d'être adapté aux contraintes de circulation du moment. En cas d'intempéries, le service pourra être interrompu pour la sécurité de tous.

Un bilan du fonctionnement sera fait régulièrement (tous les deux mois environ) par le Bureau de l'Entraide et l'équipe en charge d'animer ce service, afin de veiller à satisfaire au mieux aux besoins des Villersois. L'Entraide sera soucieuse de garder un bon équilibre entre proposer des dessertes judicieuses et conserver une durée de circuit raisonnable.

Il pourra être décidé d'organiser des tournées spéciales selon l'actualité événementielle de la commune (Fête de la Coquille, cimetières à la Toussaint, festival des Nouveaux Talents...).

Un règlement intérieur

Afin de permettre un bon fonctionnement de la navette, un règlement est indispensable. Chaque personne souhaitant adhérer à l'Entraide pour bénéficier des services de la navette signera, avec sa demande d'adhésion, un exemplaire du « *Règlement navette* » qui sera gardé par

l'association. Ce règlement sera susceptible d'évoluer en fonction du retour d'expérience.

Exclusion: Toute personne peut être exclue de l'association pour les motifs suivants, cette liste n'étant pas limitative:

- non-paiement de la cotisation;
- détérioration de matériel;
- comportement dangereux et irrespectueux;
- propos désobligeants envers les autres membres de l'association;
- comportement non conforme avec l'éthique et les valeurs de l'association;
- non-respect des Statuts, du Règlement Intérieur et du « Règlement navette » de l'association.

Le service rendu par l'Entraide reste un service associatif gratuit, exclusivement réservé à ses membres. Ceux-ci s'engagent à **respecter le bénévole chauffeur et ses consignes de sécurité.**

Tolérance, bienveillance et respect mutuels sont donc indispensables.



Le montant alloué par l'équipe municipale aux aides à l'achat de vélo a été totalement dépensé

Cette proposition de l'équipe municipale en vue de favoriser la mobilité douce dans notre ville a connu **un franc succès**. Vous avez été ainsi plusieurs dizaines à demander une aide de la mairie pour acheter un vélo.

Se mettre ou se remettre à vélo, c'est non seulement bon pour la santé, mais c'est parfois bon pour la gestion de la circulation et du parking dans notre ville.

Cette aide sera donc reconduite en 2022.



NUMÉRIQUE

Permanences numériques tous les vendredis de 10h00 à 12h00 au Villare



L'équipe municipale avait mis en place des permanences numériques gratuites qui avaient dû être suspendues à cause de la crise sanitaire. **Ces permanences ont repris.**

Ainsi, ceux d'entre vous ne disposant pas d'un ordinateur personnel ou n'étant pas en capacité d'en utiliser un, pourront être aidés pour effectuer leurs démarches administratives, rechercher un emploi, préparer un CV, des courriers, faire leur déclaration fiscale, faire une recherche d'informations sur des sites officiels, etc...

Alors n'hésitez pas! Ces permanences se tiennent tous les vendredis de 10h00 à 12h00 au Villare et elles sont totalement gratuites.

À Villers, nous combattons la fracture numérique. Alors restez connectés grâce à nos permanences numériques !

Où en est-on des antennes 4G à Villers-sur-Mer?



Il n'est pas toujours évident d'obtenir une connexion téléphonique à Villers-sur-Mer. Cela vient du fait que les antennes se situant historiquement sur le clocher de l'église sont des antennes 2G et 3G et qu'elles ont parfois été déplacées lors des travaux sur le clocher de l'église.

Pour mémoire :

1. les antennes 2G et 3G vont être remplacées par des antennes 4G sur le clocher de l'église lorsque l'avancement des travaux le permettra ;
2. le nombre d'antennes sera augmenté puisque des antennes relais seront installées au cimetière (celui-ci étant sur les hauteurs de la ville, l'emplacement est particulièrement intéressant) et à

Villers 2000 (sur le toit de l'*Ibis*) pour que la couverture de notre ville soit plus complète.

Dit autrement, **les antennes 2G et 3G seront remplacées par des antennes 4G et le nombre d'antennes va être multiplié.** Les connexions téléphoniques et internet vont donc considérablement s'améliorer dans notre ville.

Et ce d'autant plus que, parallèlement, l'équipe municipale s'assure du **bon déploiement de la fibre partout à Villers-sur-Mer avant fin 2022** en collaboration avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Pour votre bon confort et pour que Villers-sur-Mer soit une ville connectée. Entre temps, votre patience est requise. Notre équipe municipale travaille ardemment à une amélioration substantielle de notre couverture réseau.

• Pour ceux se posant des questions sur la nocivité des antennes téléphoniques, nous vous invitons à vous reporter au site web suivant :

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/antennes-relais-telephones-mobiles-wifi-sante-et-reglementation.html>



Interventions dans Villers-sur-Mer pour préparer l'extension de la fibre optique

Dans le cadre des travaux de la fibre optique, l'entreprise Circet est amenée à intervenir sur différentes plaques de rues afin de réaliser des vérifications de fourreaux. Cette intervention nécessite par endroit des voies circulables en demi chaussée.

Les rues concernées sont les suivantes :

- Avenue de la République
- Chemin de San Carlo
- Impasse de l'Ancien Lavoir
- Impasse des Bosquets
- Résidence les Marines
- Rue de Beaumont
- Rue de la Falaise
- Rue de la Rosière
- Rue des Bosquets
- Rue des Ravenelles
- Rue du Commandant Franchetti

- Rue du Lieutenant Fernand Fanneau
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue du Stade André Salesse
- Rue Feine
- Rue Gambetta
- Rue Guynemer
- Rue Loutrel
- Rue Marthe Chenal
- Rue Paris d'Illins.

Les autres rues de Villers-sur-Mer suivront entre fin 2021 et fin 2022.

L'équipe municipale veut faire de Villers-sur-Mer une ville connectée. Et il y a du boulot, car nous partons de loin. Mais si nous partons de loin, nous partons cependant avec la farouche détermination de rattraper rapidement notre retard dans ce domaine.



PLAGE

Comment fonctionne l'entretien de la plage en saison?



38

Chaque saison, vous êtes nombreux à nous interroger sur l'entretien de la plage. Il est tout d'abord à noter que l'hiver, l'accumulation des tempêtes et des différentes intempéries fait que **la plage est déformée en sortie d'hiver.**

C'est la raison pour laquelle, en avant saison, un engin appelé « cribleuse » passe sur le

sable et enlève les cailloux de gros calibres. Puis cette même machine retravaille les aspérités de la plage afin de retrouver une surface à peu près plane.

Cette phase dure deux mois : mai et juin.

Une fois que la plage a retrouvé sa structure normale, **cette même cribleuse est passée durant la saison estivale tous les deux jours en semaine**, à savoir les lundis, mercredis et vendredis du 1^{er} juillet au 31 août de 5 h 30 à 11 h 30.

Le tamisage et le nettoyage sont donc effectués **uniformément sur toute la plage, du début des Vaches noires jusqu'à l'entrée de la plage de Blonville.**

Le travail sur la plage tient compte des hôtels, des habitations situées en front de mer, mais aussi des endroits les plus prisés des baigneurs. En effet, le nettoyage n'est pas fait de façon rectiligne mais par morceaux.

Des endroits comme la Plage Mermoz ou la Plage Villers 2000 sont nettoyés et tamisés en début de parcours afin que ces plages très fréquentées soient rapidement accessibles sans nuisances, même si forcément il n'existe pas de méthode infaillible qui permette de nettoyer sans bruit et sans aucune gêne.

En tout état de cause, **notre plage est une plage naturelle, non artificialisée, qui est longue de 2,1 km et dont l'entretien est resté exactement le même depuis quasi 10 ans.** Les services techniques de la ville y apportent une attention toute particulière.

Nombreux sont les touristes, mais également les Villersois, qui connaissent mal ce milieu naturel et qui s'interrogent sur son entretien. Sachez que nos services restent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur le sujet.

N'hésitez pas à les contacter par email sur mairie@villers.fr.

Les travaux de réfection de l'épi descente à bateaux ont été effectués

La réalisation des travaux au sein de Villers-sur-Mer continue à progresser. Quartier par quartier. Sans augmenter ni les impôts des Villersois, ni l'endettement de la ville.

Pour que notre ville reste belle.

Les travaux de l'épi consacré à la descente à bateaux vers le Pôle Nautique Villers Blonville (PNVB) ont donc été réalisés.



PROPRETÉ

Remontées des eaux usées et programmation de contrôles en centre-ville

Nous avons pu récemment constater des remontées d'eaux usées dans le centre-ville laissant penser que certaines connexions ne seraient pas correctement établies entre des commerces de bouche et le réseau d'assainissement de la ville.

Les connexions sont manifestement en partie obstrués et rejettent sur les trottoirs. Par conséquent, pour lever toute ambiguïté et éviter le renouvellement de ces problèmes, il a été décidé :

- de **réaliser des contrôles des rejets** sur tous les établissements pouvant en produire dans le centre-ville ;
- ces contrôles seront réalisés par les services de la Communauté de Communes et par ceux de *Veolia* ;
- ces contrôles permettront d'**identifier les défauts de connexion** ;
- et ils permettront de rappeler à ceux



concernés que les égouts ne sont pas des poubelles et que **la mise aux normes des évacuations est un impératif pour la santé, le confort et la sécurité de tous.**

Le problème est donc en voie de traitement.

Arrêté municipal demandant aux Villersois de nettoyer et désherber devant chez eux

Nombreux sont les Villersois qui oublient que **l'entretien de la voirie devant leur maison ou leur bâtiment relève de leur responsabilité.** Certains exigent parfois du service « espaces verts » de la Ville qu'il vienne désherber devant chez eux. Exigence parfois exprimée avec agressivité.

Pour clarifier les choses, notre Maire a donc adopté un arrêté municipal qui stipule, pour être bref :

1. que le nettoyage en ce compris le désherbage sur les voiries et trottoirs de la ville, relève bien entendu de la responsabilité des services de la mairie ;
2. mais que **les propriétaires ou leurs représentants qualifiés (gérants, syndics, gardiens...) sont tenus d'assurer le nettoyage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur de leurs façades et en limite de propriété.**

Cette obligation s'applique aux immeubles bâtis et non bâtis.



Cet arrêté se base sur les dispositions du Code civil dont il assure la bonne application dans notre ville.

Le désherbage doit être réalisé par tonte, arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et pharmaceutiques.

N'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie si vous deviez avoir des questions ou besoin d'aide.



Placement de nouveaux conteneurs enterrés à Villers-sur-Mer

Les conteneurs enterrés de la Place du 11 novembre et de la Place de la Comtesse de Béarn ont été remplacés par de nouveaux conteneurs enterrés (neufs).

Par ailleurs, la Mairie a négocié ces derniers mois avec la Communauté de Communes pour obtenir, à Villers-sur-Mer, de nouveaux points d'apports volontaires enterrés. Ainsi, le point d'apport qui se trouve aujourd'hui au rond-point à l'intersection de la rue des Martrois et de l'Avenue des Gabions, qui avait brûlé, sera décalé sur les deux places immédiatement à côté du tri actuel sur l'Avenue des Gabions. Car les réseaux souterrains ne permettent pas de le remplacer en lieu et place.

De plus, sur le parking de la rue Comtesse de Béarn qui compte aujourd'hui trois flux de tri, sera implanté un quatrième flux pour les ordures ménagères. Ce nouveau flux sera vraisemblablement dans l'alignement de ceux existants.

Les travaux débuteront début 2022.

L'objectif de la Mairie est de, progressivement mais sûrement, multiplier les points de collecte dans notre ville et, chaque fois que possible, de remplacer les conteneurs par des conteneurs enterrés et/ou neufs. D'autres implantations seront donc progressivement prévues dans notre ville.



Information sur la collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts est arrivée à échéance pour cette année. Tous les ans, celle-ci débute en mars et se termine mi-novembre.

Pour mémoire :

- Les déchets verts sont **collectés tous les mercredis**.
- Cette année, la **dernière collecte a eu lieu le 17 novembre**.
- Pour rappel, les déchets verts doivent être **déposés à la rue la veille au soir** car les équipes les collectent dès 6 heures le lendemain matin.
- Pour ce qui est des contenants, **les sacs en plastique ne sont plus conformes** et ne sont donc plus collectés. **Seuls les sacs en papier, que**

vous trouverez dans des jardinerie, le sont.

Cependant, la Communauté de Communes met à disposition des conteneurs pour les riverains qui le demandent. Ils sont à retirer auprès du centre de collecte situé rue du chemin du Roy à Touques (à côté de *Mr Bricolage*).

Nous vous rappelons également que **la Commune dispose d'une déchetterie qui vient par ailleurs d'être réhabilitée et mise aux normes**. Nous vous encourageons à y déposer vos déchets, quels qu'ils soient !

Pour que Villers soit et reste une ville propre.

SÉCURITÉ

« Participation citoyenne » : réunion publique avec la gendarmerie le 13 septembre dernier

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une Commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, **ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.**

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Les principaux objectifs de la démarche :

1. établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
2. accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;

3. renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

L'équipe municipale a lancé cette initiative en 2020. Pour la mettre en œuvre, il convenait :

1. de fixer le cadre d'intervention avec la gendarmerie lors d'une réunion spécifique : **c'est fait.**
2. de permettre à la gendarmerie de présenter cette initiative à l'ensemble du Conseil municipal : **c'est fait.**
3. de signer une convention avec la gendarmerie : **c'est fait.**
4. de présenter l'initiative à la population lors d'une réunion publique : repoussée à cause de la crise sanitaire, elle a eu lieu le 13 septembre à la salle panoramique du casino.

Vous avez été nombreux à y participer. Les référents sécurité de la ville, Villersois et Villersois intéressés, recevront prochainement une mini-formation de la part des gendarmes.



Villers-sur-Mer mise à l'honneur par la Préfecture et la gendarmerie du Calvados pour son action en matière de sécurité et de protection des violences Intrafamiliales

Notre équipe municipale s'était engagée à créer un appartement d'urgence où loger les victimes de violences intrafamiliales. Car nous savons que ces victimes de violence ont d'abord un problème majeur : celui de pouvoir quitter le domicile au sein duquel elles subissent ces violences avec leurs enfants et trouver immédiatement un lieu où être accueillies.

À cette fin, un appartement a été rénové, meublé et ouvert dès fin 2020. **Il a malheureusement déjà dû servir plusieurs fois dans notre ville. Car Villers-sur-Mer n'est pas épargnée par les violences intrafamiliales.**

Son emplacement est gardé confidentiel pour que les personnes accueillies ne soient pas harcelées par ceux qui exercent cette violence à leur rencontre.

Cette initiative a été louée par les services de la Préfecture et par la Gendarmerie du Calvados et citée en exemple.

L'appartement d'urgence est géré par une équipe réduite constituée :

- du Maire, **Thierry GRANTURCO**,
- de l'adjointe **Chhun-Na LENGART** en charge des affaires sociales,
- de l'adjointe **Marie-Anne GABREAU** en charge de la santé et du bien-être,
- et de **Louis RONSSIN**, Conseiller municipal délégué à la sécurité.

Notons lors de cette réunion la présence de Madame la Ministre **Nicole AMELINE**, que nous avons la chance et l'honneur de compter parmi nos administrés à Villers-sur-Mer et qui s'est battue et continue à se battre aux niveaux national et international, pour la condition féminine et les droits des femmes.



SENIORS

Le programme « Villers prend soin de ses seniors » a débuté sur les chapeaux de roue

Vous êtes nombreux depuis la rentrée de septembre à vous être inscrits au **programme entièrement gratuit « Villers prend soin de ses seniors »**. Ce programme propose aux Villersois et Villersaises de plus de 60 ans de préserver leur qualité de vie, avec quatre ateliers au choix :

- Créer **chez soi un environnement propice à l'autonomie** avec l'intervention d'un « ergothérapeute », sur rendez-vous à domicile,
- Faire du **sport adapté à sa santé et à ses capacités physiques** dans le cadre de cours collectifs,
- Rebondir avec **un nouvel équilibre personnel** en participant chaque mois à une conférence en développement personnel,
- Découvrir le monde de l'internet et des réseaux sociaux avec un atelier numérique à domicile.

Vous pouvez encore participer et vous inscrire librement à l'une ou plusieurs de ces activités :

- Intervention en « **ergothérapie** » : sur rendez-vous à domicile.
- **Ateliers collectifs « sportifs »** : tous les lundis, séances de 45 minutes à 10h et à 11h, en groupe, salle Panoramique.
- **Ateliers « Développement Personnel »** : rendez-vous en groupe, les lundis 18 octobre, 22 novembre, 20 décembre, 24 janvier, 14 février, 21 mars et 18 avril, à 14h, salle Panoramique du Casino.
- **Ateliers personnalisés et collectifs « Informatique »** : sur rendez-vous à domicile.

Pour vous inscrire, se renseigner en Mairie Annexe : 02 31 14 65 13



Les goûters des seniors ont repris. Et ça fait du bien !

Nos seniors attendaient avec impatience que les goûters organisés par l'équipe municipale puissent reprendre. **Et ils ont repris, dans la salle panoramique du Casino comme nos seniors en avaient émis le souhait.** Nos seniors qui sont venus en grand nombre pour se retrouver et partager des moments de convivialité.

Si vous avez plus de 60 ans et résidez à Villers, résidents principaux ou résidents secondaires, n'hésitez pas à venir. Ces événements sont totalement gratuits.

Merci aux services de la Ville pour l'organisation de ces goûter et aux différents élus qui viennent régulièrement accueillir nos seniors.





SOCIAL

l'équipe municipale a lancé son projet

L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants de Villers-sur-Mer afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer la solidarité des habitants de la Commune.

L'équipe municipale a rédigé un cahier des charges qui lui permettra de sélectionner une mutuelle communale courant décembre.

En fonction des conditions négociées par notre Mairie, la mutuelle pourra proposer

des formules et des cotisations moins élevées pour le même niveau de couverture que les mutuelles « classiques », via de surcroît, des démarches simplifiées. Et de permettre à chacun d'entre vous d'avoir la meilleure couverture médicale possible.

Une réunion publique sera organisée avec les représentants de la mutuelle communale une fois celle-ci choisie.

L'équipe municipale continue de déployer son programme électoral et à prendre soin des Villersois et des Villersois.



Ma Commune Ma Santé



Contacts utiles

La Mairie

Tél. : 02 31 14 65 00
Email : mairie@villers.fr

Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)
Tél. : 02 31 14 65 13
Email : mairie-annexe@villers.fr

La Police municipale

Tél. : 02 31 14 05 37
Email : Police-municipale@villers.fr

Gendarmerie

Tél. : 02 31 14 02 85

L'Entraide Villers-sur-Mer

Tél. : 06 51 00 37 26
Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)
Tél. : 06 33 29 89 94

Urgence sociale

Tél. : 07 71 16 66 05

Médiatrice

Tél. : 06 84 82 37 60
Email : mediation@villers.fr

Défenseur des droits

Tél. : 06 30 95 00 57

La Poste

Tél. : 08 90 64 88 57

Déchèterie

Tél. : 02 31 88 16 32

Office de Tourisme

Tél. : 02 31 87 01 18

Paléospace

Tél. : 02 31 81 77 60

Association Villeroise pour les Animaux

Tél. : 07 49 77 47 97
Email : av-animaux@villers.fr

Poste de secours Jean Mermoz

Tél. : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél. : 02 31 87 52 83



SPORTS

Travaux en cours pour installer des équipements sportifs sur la digue « est » (Villers 2000)



46

Dans le cadre de sa politique de sport-santé, l'équipe municipale a décidé d'installer un parcours santé dans Villers.

Celui-ci se composera d'instruments de gymnastique/étirements/musculation en bois dans la zone du marais, ainsi que d'équipements plus sophistiqués situés sur la digue « est » (Villers 2000) permettant de pratiquer de la gym douce, du cardio et de la musculation.

Il sera ainsi possible à ceux se remettant au sport, à ceux le pratiquant mesurément et à ceux le pratiquant plus intensivement, de trouver à Villers-sur-Mer, les équipements dont ils ont besoin. Et d'y avoir accès gratuitement et quand ils le veulent.

« Sportez vous bien » !

Le Tennis Country Club de Villers-sur-Mer a pris ses quartiers en présence d'Henri LECONTE



Henri LECONTE est venu égayer les animations de son sourire et de sa bonne humeur. Il a repris la raquette à cette occasion pour nous démontrer si besoin était qu'il a toujours sa « patte gauche » magique.

Le Tennis Country Club de Villers-sur-Mer (TCCV) a démarré ses activités dans la continuité du TCV, sans rupture majeure et en ouvrant le club à tous et à toutes.

Notre infrastructure tennistique, qui va connaître des travaux de rénovation importants, a pour vocation à devenir une infrastructure majeure du Calva-dos.



VILLERS 2000

Déplacement temporaire du marché

La place du marché de Villers 2000 va faire l'objet d'un réaménagement dans les années qui viennent. Ce réaménagement va nécessiter des études de sol, des études urbanistiques, puis des travaux.

Il a donc été décidé, après concertation avec les maraîchers, les vendeurs et les commerçants qui ont donné leur accord, de le transférer momentanément sur le parking de l'ancienne station-service.

Patience... ça bouge !



Les travaux des terrains de pétanque situés au marais sont terminés

Pour le plus grand plaisir des amateurs de pétanque. **D'autres aménagements, plus structurels, sont prévus pour les « boulistes » au sein du complexe sportif.**

